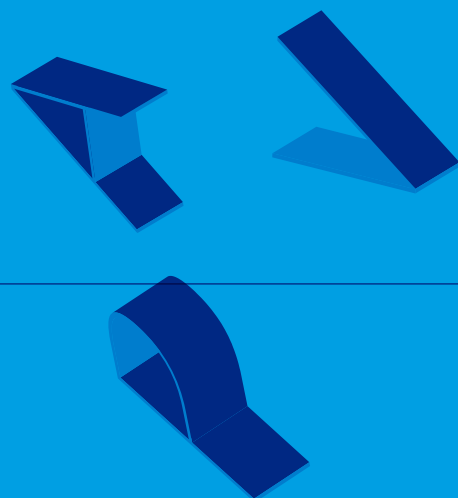


Étude impact arts visuels Pays de la Loire

2024

Pôle arts visuels
Pays de la Loire



Étude impact arts visuels Pays de la Loire

Les récentes annonces budgétaires de la Région Pays de la Loire concernant le financement du secteur culturel à partir de 2025, soulèvent une profonde inquiétude quant aux conséquences que ces décisions pourraient avoir sur notre écosystème culturel régional.

Dans le prolongement et en complément de l'enquête flash publiée par les 6 pôles culturels ligériens le 3 décembre dernier, le Pôle arts visuels souhaite alerter sur les conséquences plus spécifiques que les coupes budgétaires provoqueront mécaniquement sur la filière des arts visuels.

I. Un écosystème fragile

→ La filière des arts visuels est l'une des moins soutenue par les politiques publiques en termes de montant global mais aussi de montant médian qui s'élève à 6000 euros par structure dans le cas de celles versées par la région. Ces aides représentent toutefois souvent la plus grande part des ressources de bon nombre de structures des arts visuels au regard notamment de la prégnance (36 %) des microstructures (budget inférieur à 50 000€) dans la filière. Ces structures sont indispensables à la diversité, à la vitalité artistique et économique de la filière et participent au maillage territorial.

→ Les arts visuels ne représentent que 10 % des budgets totaux du secteur culturel d'après les résultats de l'enquête flash. Les structures de la filière sont aussi caractérisées par l'un des budgets moyens les plus faibles.

→ La filière se caractérise notamment par son important degré d'atomisation, au-delà des artistes, où de nombreux individus assurent des missions irremplaçables de la création à la diffusion des œuvres. Qu'il s'agisse de médiation, de curation, de formation, de régie, d'accompagnement ou de critique : les indépendant-es sont des maillons centraux des arts visuels tout en étant les plus fragiles.

→ Les coupes brutales annoncées par la Région conjuguées à la baisse des soutiens des autres collectivités remettent en cause le fonctionnement et les activités des structures. L'enquête flash souligne que 40,4% des emplois dépendent des subventions. L'effet semble majoré pour les arts visuels et en particulier pour les associations employeuses bénéficiant d'une aide de la Région puisque 60% des postes de ces dernières sont menacés par l'arrêt ou la diminution de ces soutiens.

→ L'Observation Participative et Partagée de 2022 conduite par le Pôle arts visuels, permet de disposer de données précises favorisant la mesure des impacts à venir des coupes budgétaires. La majorité des 400 structures identifiées par l'étude est constituée d'associations qui seront durement touchées par l'évolution du climat régional.

Enfin, dans un contexte déjà caractérisé par l'invisibilisation administrative des professionnel·les des arts visuels du fait de l'inadéquation des code NAF et l'absence de convention collective mais aussi par une forte féminisation de l'emploi (63%) probablement corrélée aux rémunérations marginales des salarié·es, ces coupes apparaissent comme particulièrement injustes.

Déjà fragilisé par la disparition progressive des aides au fonctionnement au profit d'aides au projet ne permettant pas de sécuriser les structures et l'emploi, le discours de la Région pointant un secteur « perfusé » nie la réalité d'un écosystème qui :

- d'une part, joue le jeu de la mise en commun en mutualisant ses ressources pour 76% des structures et ne repose que sur le bénévolat pour 24% d'entre-elles,
- d'autre part, est résolument tourné vers les publics puisque les structures de diffusion portent la majorité des emplois des arts visuels et que les ¾ des structures animent des missions de médiation ou des activités culturelles.

Étude impact arts visuels Pays de la Loire

II. Des conséquences désastreuses pour les artistes-auteur·ices et les indépendant·es

Contexte

- Les artistes-auteur·ices sont très nettement marqué·es par la précarité de leur activité et de leurs revenus et ne bénéficient pas d'une continuité de revenus (exemple de l'intermittence) qui permettrait notamment d'accéder à l'assurance chômage.

Quelques chiffres :

- D'après la dernière enquête nationale du DEPS¹ de 2020, le revenu artistique annuel médian s'élève à 10 580 euros, bien en dessous du seuil de pauvreté.
- Les premières données du travail de thèse porté au sein du Pôle arts visuels portant spécifiquement sur les artistes ligérien·nes estime plutôt un revenu médian autour de 5000 €, donc nettement inférieur à celui de l'échelle nationale.
- Absence de cadre conventionnel et de système de régulation qui se traduit notamment par une contractualisation et une rémunération encore insuffisamment pratiquée, une difficulté à faire reconnaître les spécificités et la diversité du travail artistique.

Conséquences des coupes budgétaires

- Les artistes-auteur·ices, nombreux·ses en Pays de la Loire, sont directement touché·es par la nouvelle politique régionale et cela dès cette année 2024.
En effet, l'arrêt des aides au projet de création en arts visuels et à la première monographie, seuls soutiens directs à l'économie de la création dans la politique régionale², représente la perte de subventions pouvant aller jusqu'à 5 000 € par dossier pour une enveloppe globale d'un peu plus de 100 000 €. Pour les artistes, cette aide ponctuelle pouvait parfois représenter une importante fraction ou l'essentiel des revenus sur une année donnée, sa disparition est une

1 Patureau Frédérique, Sinigaglia Jérémy, 2020. *Artistes plasticiens : de l'école au marché*, Paris : DEPS.

2 À noter également l'existence d'une aide dédiée à l'installation et la création d'ateliers dont nous ne connaissons pas encore aujourd'hui le maintien.

véritable catastrophe pour l'économie de la création et sonne un véritable coup d'arrêt pour de nombreux projets.

- Indirectement, les conséquences sont multiples et frapperont les artistes-auteur·ices à différents niveaux. Tout d'abord assez mécaniquement puisque seulement 36% des structures, d'après les données issues de l'OPP 2021, rémunèrent systématiquement les artistes et que le facteur déterminant dans cette fréquence est le montant du budget total de ces dernières. Aussi, une baisse des dotations des structures aura des répercussions immédiates sur les rémunérations proposées aux artistes.
- Plus pernicieuses, les conséquences se feront également ressentir sur les autres activités des artistes et au cœur de leur équilibre économique reposant sur la pluriactivité. Alors que la très grande majorité des artistes est contrainte de jongler entre diverses activités pouvant inclure des prestations de médiations, d'enseignement artistique ou d'interventions dans divers milieux par exemple, la diminution des moyens des structures se traduira nécessairement par la fin d'opportunités qui permettaient aux artistes de constituer un équilibre souvent précaire.
- Pour les indépendant·es comme pour les artistes-auteur·ices, les coupes budgétaires des structures auront des conséquences dramatiques, le nombre de projets d'expositions, de résidences diminueront et par effet domino toucheront ces professionnel·les de plein fouet.

En bref

Des conséquences directes mais aussi par ricochet qui expliquent que près d'un quart des indépendant·es et artistes estiment la continuité de leur activité menacée (source : enquête flash) sans même prendre en considération les départs probables d'une part non négligeable d'entre elles et eux du territoire.

Pôle arts visuels Pays de la Loire
contact@poleartsvisuels-pdl.fr
poleartsvisuels-pdl.fr
facebook instagram linkedin

Ulysse Teruel
06 27 02 25 23

Courrier
→ BP 11428
44014 Nantes cedex 1

Bureaux
→ 39 rue Félix Thomas
44000 Nantes
